



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

anciens combattants et victimes de guerre

Question écrite n° 67398

Texte de la question

M. François Sauvadet attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la défense, chargé des anciens combattants, sur l'attribution éventuelle d'une médaille à l'égard des titulaires du titre de reconnaissance de la Nation. Il souhaiterait plus précisément connaître les raisons pour lesquelles ce projet, qui est à l'étude depuis maintenant deux ans, tarde à aboutir, alors même qu'il est soutenu par le secrétariat d'Etat.

Texte de la réponse

L'attribution d'une décoration à l'ensemble des titulaires du titre de reconnaissance de la nation (TRN) est une revendication récurrente que soutient le secrétaire d'Etat à la défense chargé des anciens combattants. Il existe déjà, effectivement, une médaille d'Afrique du Nord, créée par le décret n° 97-424 du 29 avril 1997 pris en faveur des militaires et des civils titulaires du TRN pour des services rendus au cours des opérations d'Afrique du Nord. La loi n° 93-7 du 3 janvier 1993 a élargi le champ d'application du TRN à tous les conflits auxquels ont participé des unités de l'armée française. Un projet visant à transformer la médaille d'Afrique du Nord en une décoration destinée à tous les titulaires du TRN a été soumis à l'approbation de la grande chancellerie de la Légion d'honneur et de la présidence de la République. Ce projet, qui est effectivement en cours d'examen, devrait désormais aboutir rapidement.

Données clés

Auteur : [M. François Sauvadet](#)

Circonscription : Côte-d'Or (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 67398

Rubrique : Décorations, insignes et emblèmes

Ministère interrogé : anciens combattants

Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 octobre 2001, page 5860

Réponse publiée le : 26 novembre 2001, page 6751